Rapport des Secteurs

Assemblée Générale CAES-Inserm
Mercredi 19 Juin 2019

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

CLAS
Vacances
Retraités
Sports
Loisirs – Culture
Solidarité
Jeunesse
Voyages

Comités Locaux d'Action Sociale

Le Kremlin Bicêtre le 12 juin 2019

Chères et chers collègues

Cela fait maintenant 3 ans que nous vous proposons un rapport des secteurs de l'année qui complète le bilan d'activité du CAES en chiffre. C'est un recueil des activités proposées par chaque secteur avec des informations sur leur participation et quelques photos.

Cette année vous y trouverez en plus des informations des réalisations de 2018, un résumé de l'activité du mandat 2015-2018 par les responsables de chaque secteur.

Cette publication, comme le bilan d'activité qui vous sont distribués lors de l'assemblée générale, contribuent à notre engagement de transparence. Vous pourrez tout au long de l'année les consulter sur la page d'accueil de notre site web http://caes.inserm.fr

L'assemblée générale est un moment important de l'association où la parole vous ait donnée, n'hésitez pas à y assister. Depuis la signature de la nouvelle convention en 2017, vous pouvez demander une autorisation spéciale d'absence pour y participer.

N'oubliez pas de répondre à nos enquêtes, il est primordial pour nous de connaître votre avis, vos besoins. Au cours de ce mandat les secteurs Sports, Jeunesse et Vacances vous ont sollicités; merci à tous ceux qui par leurs réponses nous ont permis d'améliorer les propositions du CAES.

En 2018, les élus du CNAS, avec la collaboration des CLAS, ont travaillé à la mise en place d'une **billetterie individuelle** en ligne, qui offre un choix beaucoup plus large et diversifié à tous les ouvrant droits du CAES où qu'il soit (isolé, près d'un CLAS, en vacances, etc), quelque soit leurs taux, et en nombre illimité. C'est une nouvelle opportunité pour plus de culture, de sport et de loisirs, qui composent les missions du CAES.

De nouveaux élus prendront leurs fonctions après l'assemblée générale; je suis sûre qu'ils formeront avec le personnel du CAES une équipe au service de tous les personnels de l'Inserm actifs et retraités.

Bonne lecture.

A très bientôt dans les activités des CLAS ou du CAES.

Patricia Ferrari

Présidente du CAES

Siège du CAES au 93 Avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre

Secteur « CLAS »

Responsable Secteur : Nadine Kaniewski
Secrétaire Secteur : Sylvie Dupuy
Web: http://caes.inserm.fr/fr/comites-locaux/
Courriel : sylvie.dupuy@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 40

Le Comité Local d'Action Sociale (CLAS) est le représentant local du Comité d'Action et d'Entraide Social (CAES Inserm). Un CLAS regroupe les personnels de l'Inserm qui exercent leurs activités dans le même secteur géographique. Les bureaux des comités locaux sont composés d'agents Inserm élus par l'ensemble des agents Inserm des structures et services proches géographiquement. Ces agents élus se chargent de la diffusion des activités organisées au niveau national et de l'organisation d'activités locales. Le budget annuel des CLAS est voté en février, pour l'année en cours, par le Comité National d'Action Sociale, CA du CAES (CNAS). L'action du CAES se concrétise localement par l'activité des CLAS. Ce sont les « ambassadeurs » du CAES.

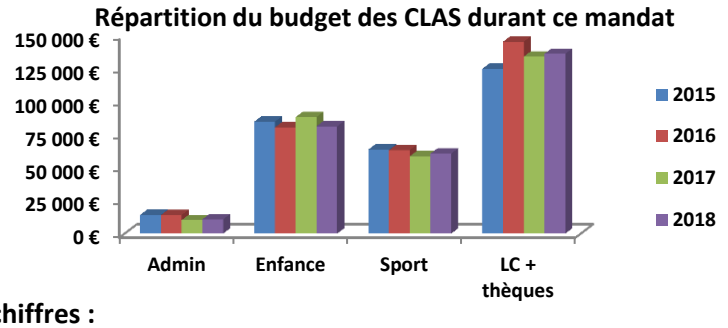

Le secteur CLAS en chiffres :

- En 2015 : 32 CLAS ; en 2019 : 27 CLAS. Durant la mandature il y a eu 3 fusions de CLAS : Kremlin-Bicêtre avec Villejuif-Paris Sud, Reims avec St Louis - Robert Debré et enfin Bagnolet avec Lariboisière ; également 2 fermetures pour absence de volontaires ou d'activités (Nancy et Rouen)
- Le secteur CLAS est le 3ème budget du CAES (après les secteurs Vacances et Jeunesse) est resté constant durant ces 4 années
- Plus de 200 agents investis et motivés, œuvrant au bon fonctionnement des CLAS

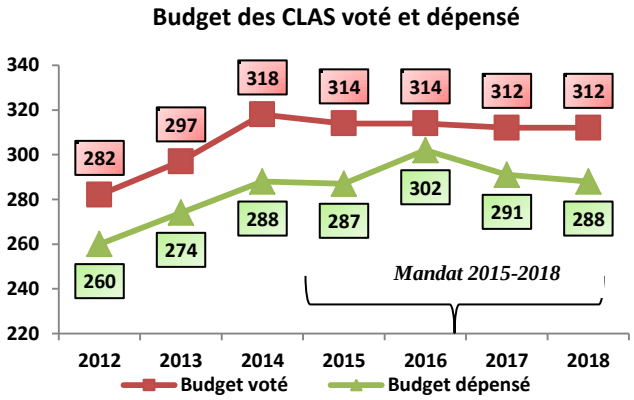

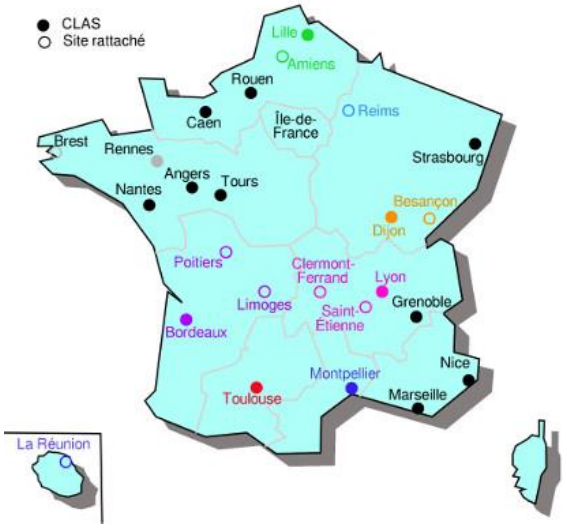

Une nouvelle cartographie interactive sur le site web du CAES
des sites d'implantation des différents CLAS

Le secteur CLAS durant la mandature 2015-2019 :

- Trois réunions interCLAS (avril, juin, octobre) par an avec des échanges dynamiques et constructifs entre les CLAS.
- L'immatriculation Atout France pour continuer l'organisation de week-ends autogérés.
- Le relèvement des plafonds de subventions concernant les activités proposées par les CLAS : 100 € à 120 €, 250 € à 270 € ; 2 activités coup de cœur par an (forfait 50 % ou subvention 35-85 %).
- La création de nouveaux outils disponibles dans la rubrique CLAS du site web du CAES pour faciliter les tâches des membres élus des CLAS.
- La création d'une formation collective "trésoriers" animée par les 2 comptables du CAES.
- L'affiliation et la mise à jour annuelle de la liste des structures Inserm rattachés à un CLAS, avec l'appui du bureau de la politique sociale de l'Inserm, disponible sur le site du CAES.
- La création et la diffusion 3 fois par an de la « lettre InfosCLAS », pour informer les bureaux des CLAS des décisions, nouveautés, infos diverses du CAES et des CNAS.
- Des participations régulières des élus du CNAS, lors des Assemblées Générales et des réunions de travail des CLAS (présence du rapporteur ou d'un membre du CNAS au minimum à une Assemblée Générale, en moyenne 2,5 fois durant la mandature).
- « Le tour de France » des CLAS à l'aide des posters présentés lors de l'AG du CAES.
- Des réunions « expos/conférences » organisées avec les CLAS parisiens pour dynamiser et mutualiser cette activité entre les CLAS.
- En relation avec le secteur Loisirs-Culture, la poursuite des week-ends CLAS qui ont remporté un franc succès tous les ans (Lyon, Marseille, Caen, Toulouse) permettant des échanges entre agents Inserm de différentes régions.
- L'augmentation importante des cours de sport collectif et d'ateliers sur site, dans les locaux des CLAS principalement (yoga, stretch, échecs, couture/tricot, ateliers « do it yourself », ateliers scrapbooking, ateliers et concours photos, ateliers dessin, concours dessins d'enfants d'agents, etc.).
- L'augmentation importante dans les CLAS des week-ends et des sorties à la journée. Durant la mandature, la quasi-totalité des CLAS a proposé un week-end ou une sortie à la journée !

Renforcer le « collectif » et établir plus d'équité entre tous les CLAS et les agents ont été nos priorités dans le secteur CLAS !

Merci à tous les acteurs des CLAS pour leurs implications !

Secteur « Vacances »

Responsable Secteur : Céline Lépine, Françoise Muzeau
Secrétaire Secteur : Monique Lesanne, Minh Marrache, Sabrina Younes
Web: http://caes.inserm.fr/fr/sejours/
Courriel : vacances.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 35 / 33 / 34

Les français ont droit à des congés payés depuis 1936 mais hélas cela ne signifie pas qu'ils puissent prendre des vacances c'est à dire partir de leur domicile au moins 4 nuits (en dehors des déplacements professionnels). Hélas, faute de moyens financiers suffisants, plus de la moitié des français ne partent pas. Hors le droit aux vacances de qualité pour tous, est un droit fondamental « au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation ou au logement ».

C'est pourquoi, dès sa création en 1971 par les organisations syndicales de l'Inserm, le CAES a fait de l'aide au départ en vacances des familles, un de ses objectifs principaux. Sans cette aide de nombreux agents Inserm actifs ou retraités et leur famille ne seraient pas partis en vacances en 2018.

L'aide est attribuée aux ouvrants droits, sous formes de subventions suivant leur composition familiale et leurs revenus financiers pour **leurs séjours de Vacances** (deux nuits minimum) tout au long de l'année, réservés soit **à partir des deux catalogues annuels du CAES** soit **à partir des catalogues des organismes agréés par le CAES (40 organismes + les campings)**. Ces séjours peuvent être effectués en France et pour certains à l'étranger, en location avec ou sans pension, parfois en tout inclus, dans des résidences, des campings, des gîtes, des maisons, des villages de vacances, des logements insolites (huttes, cabane, roulotte...) ou des résidences hôtelières.

Il existe également une **subvention pour une activité sportive ou culturelle** effectuée pendant les séjours subventionnés ; une pour les frais de transport via l'investissement du CAES à Tenerife et une autre pour le **ralliement bateau vers la Corse** (uniquement pour les séjours proposés par le CAES). Cette dernière prestation a été créée en 2010 afin de permettre à des familles modestes de découvrir la Corse, le transport pour cette région étant très onéreux.

En 2018, 800 ouvrants droits et leur famille soit 2 600 personnes ont bénéficié d'une subvention pour un ou des séjours de vacances et le budget du secteur « Vacances » a été de 460 607 € (+ 0,42 % par rapport à 2017).

Répartition du budget

205 342,52 € de subventions pour les propositions CAES : 432 séjours

- 167 dans nos investissements (542 participants, **42,3 % de taux moyen de subvention**)
- 176 chez des prestataires ou partenaires (652 participants, **55,5 % de taux moyen de subvention**)
- 31 en club tout compris à l'étranger (83 participants)
- 52 dans des résidences hôtelières (150 participants)
- 6 en week-end "bien être"(12 participants)

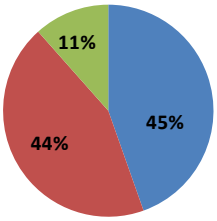

Répartition du budget

201 984,47 € de subventions « a posteriori » :

- pour **721 séjours** chez les prestataires agréés par le CAES (2 318 participants**, 38,9 % de taux moyen de subvention)**
- pour les activités sportives ou culturelles effectuées pendant les séjours subventionnés de **148 bénéficiaires**
- pour les frais de transport vers notre investissement à Tenerife ou vers les séjours catalogue CAES) de **68 bénéficiaires**

53 280,46 € d'amortissements des achats de mobil-homes et de parts dans des Sociétés Civiles Immobilières correspondant à des semaines en multi propriété et à des gites ou chambres en pension complète dans des Villages de Vacances du Tourisme Social.

Dans les catalogues du CAES, vous trouvez :

- Séjours dans les investissements du CAES dont le prix proposé est au minimum de moins 30 % par rapport à des séjours chez des prestataires. La politique d'investissement s'est développée au cours des années mais à surtout pris de l'ampleur depuis 2008.
- Séjours négociés de moins 10 à moins 20 % auprès de prestataires.

Investissements CAES : semaines proposées en 2018		
	sites	semaines
Appartements en multi propriétée	16	148
Mobil-home	8	192
Gîte en centre de vacances	3	72
Pension complète en centre de vacances	3	72

Organismes agréés

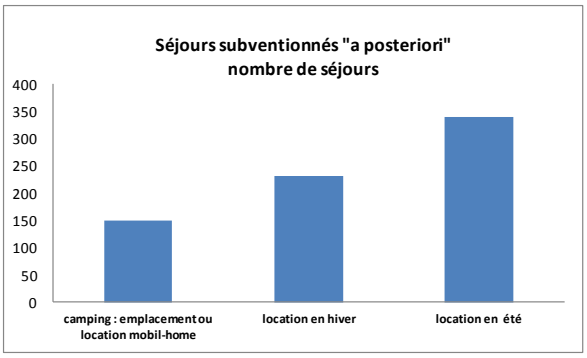

Organismes "agréés" les plus demandés (hors campings)			
Gites de France	216	Center Parcs	22
Pierre et Vacances Maéva	79	Clé Vacances	20
Odalys	35	Goelia	13
TOHAPI	32	CAP France	13
VVF Villages	29	Sunélia	13
Belambra	22	VTF	10

Bilan du secteur mandat 2015 – 2019

Un sondage avec 1 948 réponses

De nouveaux investissements :

- 14 semaines dans des appartements en multipropriété, à la montagne (Serre Chevalier, Courchevel) et à la mer (Bandol et Cavalaire).
- Un mobil home placé dans un camping-club à Argelès sur mer.
- Des parts dans 4 "villages-vacances" issues du Tourisme social qui donnent accès à :
  - Un gîte pour 5 personnes à "La Grande Baie" à La Palmyre (Charente Maritime).
  - Un gîte pour 6 personnes au "Lac Marin" à Soustons (Landes).
  - Deux chambres en pension complète à "La Haute Prade" au Mont-Dore (Puy de Dôme).
  - Une chambre familiale en pension complète à "La Balagne" à Calvi (Corse.)

La climatisation en 2018 dans les mobil-homes de Gassin, de Puget-sur-Argens et du Grau-du-Roi et en 2019 d'Agde et d'Argelès sur mer.

De nouveaux "Organismes agréés" :

- Clé-Vacances (location de vacances)
- Accueil Paysan (gîte, ferme, camping…)
- Arts & Vie (résidences en France)
- Cévéo (village vacances en France)
- Huttopia (camping et village nature)
- Vacances Loisirs Activ (location en France)
- TLC Vacances (location et village de vacances en France)
- L'APAJH : Association pour adultes et jeunes handicapés
- L'Anaé : Association Nationale d'Animations et d'Education
- Le Village Séjour Accompagné- Corrèze

Des augmentations des plafonds journaliers des séjours catalogues CAES :
En gîte de 43 € à 48 € en pension complète de 65 € à 72 € en gîte + transport de 76 € à 83 € en séjour tout compris (séjours + transport + PC) de 110 € à 120 €.

Création en 2019, d'une subvention pour des séjours dans les organismes agréés, en pension complète avec un plafond journalier de 65 €.

Secteur « Retraités »

Responsable Secteur : Nicole Lacaze
Gestionnaire Secteur : Soraya Louahchi
Web: http://caes.inserm.fr/fr/secteur
Courriel : retraites.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 37

Le secteur Retraités au cours de l'année 2018 a été une fois de plus très actif !

Nous avons organisé des visites de **toutes les grandes expositions** qui ont eu lieu à Paris, ce qui a concerné 300 participations. Parmi les plus appréciées : Miro, Corot, Renoir Père et fils.

Les **conférences** restent assez stables avec 90 participations. Nous avons pu découvrir l'Eglise Russe, Fontainebleau et la préfecture de Police.

Les **Randonnées mensuelles** réunissent en moyenne 15 à 20 marcheurs par tous les temps ! Une bonne ambiance règne, avec une parenthèse gourmande (délicieux gâteau fait maison par une de nos marcheuses). Les randonnées ont réuni 44 participations.

Deux **concerts** ont été proposés : Missa Solemnis et Britten. Ce sont des chorales d'amateurs, nous avons enregistré 15 participations.

Les **spectacles / théâtres** : le secteur est attaché à avoir une programmation des plus variée. "Plaidoirie" ou "Quelques part dans cette vie", qui ont eu lieu dans des grands théâtres de boulevard. Juliette et Madeleine Peyroux au théâtre Romain Rolland de Villejuif ou encore le théâtre du Rond-Point : Alévêque, Ladies Rock. Ces spectacles ont réunis 69 participations.

La galette des Rois, c'est une des premières activités organisée à la création du secteur retraités. Chaque année une brasserie parisienne est mise à l'honneur pour la dégustation de la Galette. Les heureux élus se voient remettre la couronne, et posent pour une séance photo : 56 participants.

Les Retrouvailles : le secteur retraités et les participants y sont très attachés. Elles permettent de réunir des retraités de région (Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Marseille). En 2018 il y a eu 55 participants à Ker Beuz.

Le repas de fin d'année précédé d'une visite le matin (Opéra Bastille) a rassemblé 73 participants. Nous avons été heureux d'accueillir nos doyennes de 99 ans et 90 ans.
L'activité "Une ville un musée" s'est développée depuis 2 ans. Organisée sur 2 jours à Nancy avec 23 participants.

Les **sorties culturelles** sur une journée : l'Abbaye de Clairvaux / Essoyes pays de Renoir- 25 participants, ou encore le château de Medan - 29 participants.

LES PARTICIPATIONS PAR ACTIVITÉS EN 2018

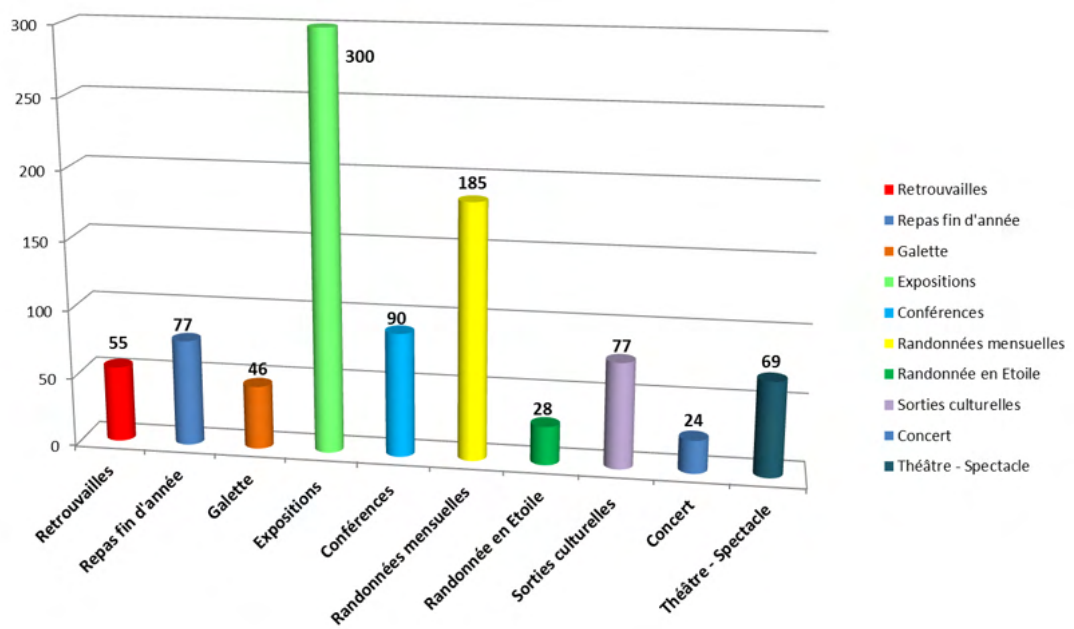

BILAN DES PARTICIPATIONS DU MANDAT 2015 - 2018

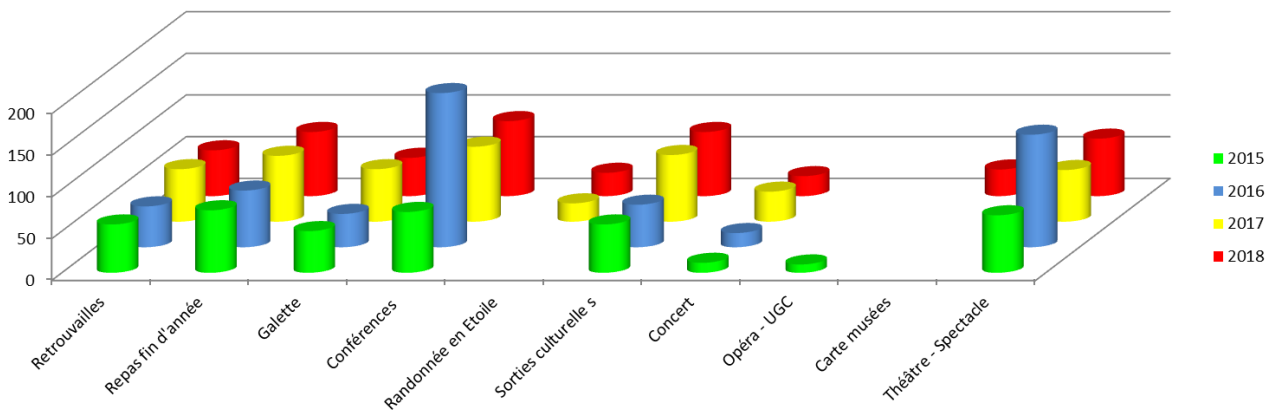

La fréquentation du secteur "retraités" est assez stable dans l'ensemble. Chaque année nous accueillons de nouvelles personnes pour découvrir nos activités traditionnelles ainsi que les nouveautés. Le secteur reste à l'écoute de vos propositions et se positionne comme un soutien dans la réalisation de vos idées de sorties collectives. Vous pouvez apporter votre contribution lors des commissions qui se tiennent 2 fois par an dans les locaux du CAES.

LES RETROUVAILLES DEPUIS 2015

2015 Aix les Bains - 58 participants

2016 Loches - 46 participants

2017 Sète - 63 participants

2018 Ker Beuz - 55 participants

Secteur « Sports »

Responsable Secteur : François Coulier
Secrétaire Secteur : Sylvie Dupuy
Web: http://caes.inserm.fr/fr/sports/
Courriel : sport.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 40

L'objectif du Secteur Sports est de favoriser auprès des agents Inserm une pratique sportive régulière, source de santé et de bien-être, et de permettre des rencontres dans un contexte sportif.

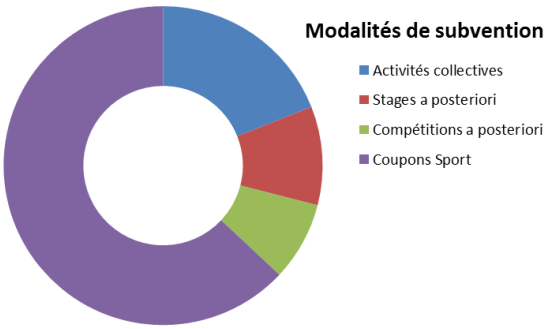

En 2018, ces objectifs sont poursuivis grâce à :

- des activités collectives, souvent de pleine nature, proposées par le CAES (env. 19 % du budget)
- des subventions a posteriori (env. 18 % du budget), réparties
  - en subvention de stages ou séjours à caractère sportif (env. 10 % du budget),
  - en subvention des frais d'inscription pour des compétitions ou manifestations sportives (env. 8 % du budget),
- et le subventionnement des coupons « Sport ANCV » (env. 63 % du budget)

En 2018, 418 dossiers ont été traités (+2,5% par rapport à 2017), pour 346 ouvrants-droits et 497 participants (+0,8 %) et un budget total de 49 652 €.

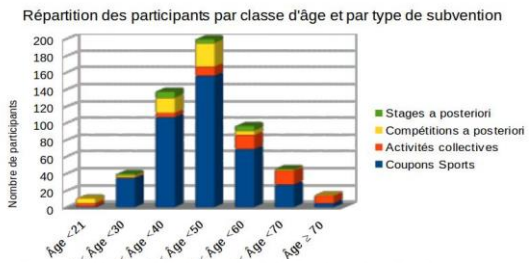

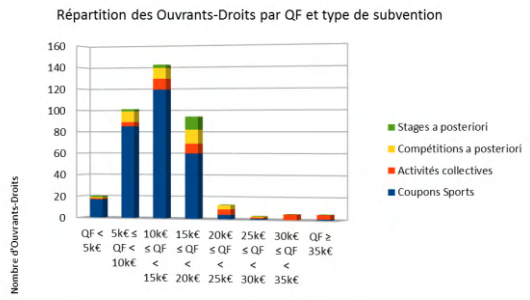

Les Coupons Sports ANCV représentent toujours le plus grand nombre de demandes (284 dossiers, environ 400 participants), suivi par les activités collectives et les inscriptions aux compétitions ou manifestations sportives (41 dossiers, 61 participants dans les 2 cas), et les subventions de stages sportifs (19 dossiers, 22 participants). Les Coupons Sport ANCV sont privilégiés par les agents à faible revenus et plutôt jeunes, alors que les activités proposées rencontrent un public plus large.

Au cours de la période 2015-2018, 1 501 dossiers ont été traités par le Secteur Sports, correspondant à 688 ouvrants-droit et 1 022 participants uniques. Parmi les 497 participants en 2018, 376 (75,6%) n'avaient pas bénéficié du Secteur Sports en 2017, et 227 (45,7%) étaient nouveaux pour le Secteur (pas de participation depuis 2015).

Au cours de cette période, le budget du Secteur Sports a augmenté de 23 %, notamment grâce à la progression des activités proposées et des Coupons Sport ANCV, et, dans une moindre mesure, des subventions a posteriori des manifestations sportives.

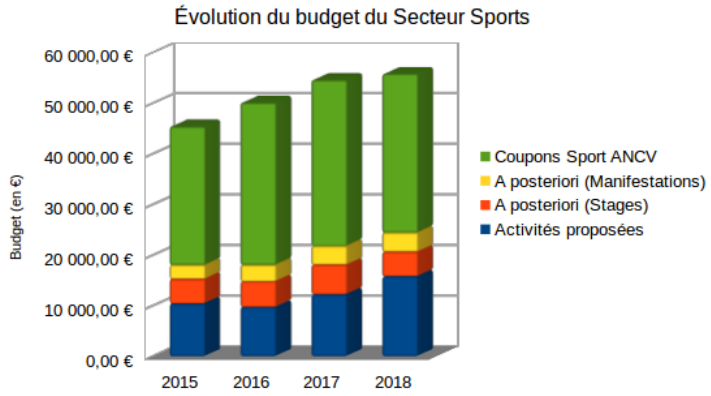

Plusieurs séjours de randonnée ont été organisés en 2018, chacun avec une bonne participation : une randonnée sur les chemins de Saint-Jacques fin mai, avec les premières étapes en Espagne (8 personnes), 5 jours de randonnée autogérée en Sardaigne fin septembre (9 personnes), et, conjointement avec le secteur Retraités, une randonnée en étoile dans le Cantal (28 personnes).

Un trek au Maroc dans les gorges du M'Goun fin octobre a complété ce programme de randonnées (14 personnes).

Une semaine de ski nordique à Bois d'Amont (Jura) en toute fin d'année a réuni 13 personnes, malgré le manque de neige.

Deux bateaux (12 personnes) ont participé à la mi-octobre au Challenge Voile Recherche organisé par le CAES CNRS à la Trinité-sur-Mer.

Le subventionnement a posteriori des stages sportifs a permis aux agents Inserm de pratiquer aïkido, randonnées, équitation, trek (Jordanie, Népal, Monténégro), plongée, escalade ou ski.

Plus de 60 ayants-droits ont pu participer ou concourir à des courses à pied (y compris trails en montagne, marathons, courses d'orientation), des tournois d'échecs ou de tennis, des courses cyclistes, des triathlons, des régates etc., en France et à l'étranger (Belgique, Espagne, Suède).

Secteur « Loisirs - Culture »

Responsable Secteur : Marie – Claude Guillemin / Christine Goussé
Secrétaire Secteur : Soraya Louahchi
Web: http://caes.inserm.fr/fr/secteur
Courriel : secteur.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 37

Depuis plusieurs années l'objectif du Secteur Loisirs-Culture est d'amener nos agents à découvrir des horizons nouveaux, se détendre, visiter des lieux chargés d'histoire et de culture. Des coups de cœur avec des subventions de 35 à 85 % pour une ou deux destinations ont permis à de nombreux agents, à revenus modestes, et à leur famille de participer pour la première fois à ces activités.

Nous proposons des formules de week-end, séjours **en groupe, en liberté et en circuit** dans des capitales européennes et des régions touristiques de France. Nous proposons aussi des week-ends « famille » choisis pendant les vacances scolaires, les week-ends CLAS en partenariat avec des CLAS régionaux sans oublier les autres loisirs tels les soirées à l'opéra, les festivals et le Passeport Monuments.

BILAN 2018

En 2018, nous avons enregistré au total 426 participants pour les activités proposées par le secteur Loisirs-Culture.

Les trois week-end/séjours dans des capitales européennes ont été un succès avec 108 participants au total ; notamment deux coups de cœur pour Vienne (en mars) et La Valette/Malte (en novembre), et un week-end événementiel (en octobre) pour Berlin avec la fête des Lumières. Le programme de ces week-ends comportait des visites guidées pour enrichir nos connaissances sur ces lieux chargés d'histoire et de coutumes locales.

Les familles (20 adultes et 11 enfants) ont été enchantées d'avoir passé durant les vacances scolaires d'avril, un week-end insolite et ensoleillé dans le département de La Vienne, avec la visite de la Vallée des Singes, près de Poitiers.

Le week-end CLAS annuel s'est tenu en septembre dans Toulouse avec 38 participants venant de plusieurs régions de France auxquels se sont joints 18 collègues toulousains pour un programme axé sur l'aéronautique avec les visites des ateliers d'Airbus et du Musée Aeroscopia et complété avec la visite des vieux quartiers de la ville rose.

Des agents au nombre de 45 ont tout au long de l'année pu profiter d'autres loisirs comme les soirées à l'Opéra à Paris ou en région. Pour 50 autres personnes ce sont des Passeports Monuments qui leur ont permis pour un tarif très attractif d'avoir l'occasion de visiter des monuments nationaux et des sites historiques en France.

PASSEPORT MONUMENTS

BILAN 2015-2019 :

Pendant la mandature 2015-2018, ce sont **plus de 750 agents** qui ont pu profiter de nos programmes WE/séjours.

Nous récapitulons pour les **séjours en France** en groupe :

- Le Mont St Michel en septembre 2015.
- Côte Picarde en avril 2016.
- Bénodet en novembre 2017.

Pour les villes européennes :

- Barcelone en juin 2015.
- Budapest en juin 2016.
- Venise en décembre 2016.
- Stockholm en octobre 2017.
- Vienne en mars 2018.
- **Plus loin :** New York en mai 2016.

Des week-ends événementiels :

- Coupe du Monde du Rugby à Londres en 2015.
- La Fête de la Rose en Bulgarie en 2017.
- La Fête des Lumières à Berlin en 2018.
- La Valette/Malte capitale européenne de la culture en novembre 2018.

Des week-ends « Famille » qui ont permis de découvrir des évènements culturels et festifs ou de se détendre en famille :

- Dans des hébergements insolites près des parcs animaliers (Planète Sauvage en juin 2016, Vallée des singes en avril 2018).
- Randonnée en Auvergne avec des ânes en juillet 2017.

Les week-ends « CLAS régionaux » sont une opportunité pour rencontrer nos collègues régionaux et visiter leur ville dans un esprit de convivialité :

- Lyon en novembre 2015.
- Marseille en septembre 2016.
- Caen en septembre 2017.
- Toulouse en Septembre 2018.

Les festivités de Noël ont attiré beaucoup d'enfants et leurs familles pour participer à des réjouissances de fin d'année avec un total de 607 participations dont 182 enfants de moins de 12 ans.

- Château de Vaux le Vicomte en décembre 2016.
- Arts forains à Paris en décembre 2017.
- Un week-end au Puy-du-Fou en décembre 2018.

Sont également proposés des loisirs de proximité avec des soirées à **l'Opéra de Paris ou en région**. Le **Passeport Monuments** est une nouvelle activité qui a intéressé 50 agents depuis 2018 pour permettre avec un tarif modeste de visiter en toute liberté de nombreux monuments nationaux et sites historiques en France. On doit souligner le succès très important de la subvention des festivals en forte progression avec 382 subventions pendant le mandat dont pour 138 en 2018, en majorité des jeunes.

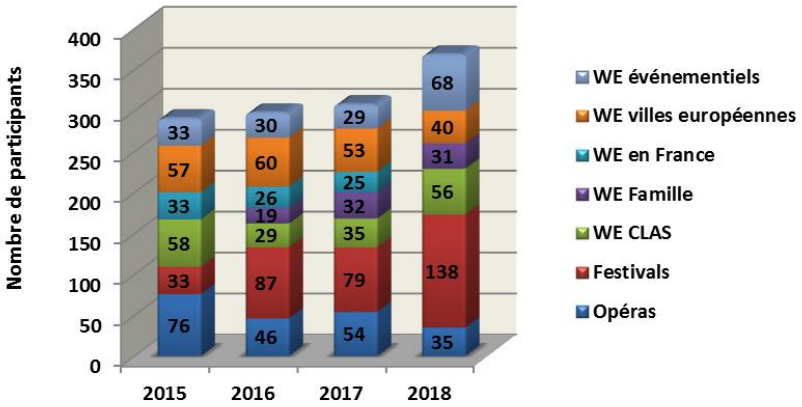

Secteur « Solidarité »

Responsable Secteur : Magali Fasseu
Secrétaire Secteur : Sylvie Dupuy
Web: http://caes.inserm.fr/fr/solidarites/
Courriel : sylvie.dupuy@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 40

Pendant ce mandat, la commission solidarité a travaillé sur **la mise en place d'une politique en faveur des personnes en situation de handicap**. Ce nouveau dispositif a vu le jour au 1 er Janvier 2018.

Les familles ayant une personne en situation d'handicap au sein de leur foyer sont confrontées à des nombreuses difficultés et se sentent souvent bien isolées pour faire face aux problèmes concrets de leur vie quotidienne et pour concilier vie professionnelle et vie familiale. C'est pour cela que le CAES a mis en œuvre de nouvelles mesures.

Un adulte ou un enfant de votre famille est en situation de handicap, reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, sur présentation d'un justificatif **mentionnant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%,** vous pouvez prétendre à des aides spécifiques du CAES Inserm tel que :

- Une ½ part supplémentaire pour le calcul du quotient familial du CAES Inserm (et des taux de subvention).
- Le déplafonnement du montant annuel de subvention.
- La conservation du statut d'ayant-droit pour les enfants en situation de handicap ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% sans limite d'âge tant qu'ils sont à charge fiscalement de l'ouvrant droit.
- Secteur Jeunesse : des subventions a posteriori au taux majoré 20-70% pour les colonies.
- Secteur Vacances : des subventions a posteriori pour des séjours avec les organismes non agréés par le CAES, avec l'application du plafond journalier et pour les séjours proposés sur le catalogue Vacances (proposition CAES) des subventions sans plafond journalier.
- l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) est dorénavant sur la liste des organismes agréés pour les subventions a posteriori du secteur Vacances.
- Secteur Solidarité : le prêt-solidarité (taux 0%) pourra atteindre un montant de 5 000 € avec un remboursement sur 72 mois, pour l'achat de matériel ou les aménagements spécifiques liés au handicap.

En 2018, 103 adultes et 35 enfants ont pu bénéficier de ce nouveau dispositif.

***A savoir** : Une activité proposée par un des secteurs du CAES vous intéresse et que vous hésitez à vous inscrire en raison d'un handicap, rapprochez-vous du CAES qui fera son possible pour vous proposer et apporter des solutions pour vous permettre d'y participer dans les meilleures conditions. De plus, en cas de nécessité une personne extérieure peut vous accompagner lors de votre activité ou séjour.*

Le secteur Solidarité c'est aussi des aides sous forme de prêt. Chacun peut un jour être confronté à un événement imprévu dont les implications matérielles peuvent rapidement compromettre l'environnement matériel et psychologique. Si les aléas de la vie vous mettent momentanément en difficultés financières, le CAES Inserm vous propose des prêts à 0% d'intérêt. Ce sont des prêts d'urgence, attribués après étude des dossiers par la commission Solidarité. L'accession à la propriété ne rentre pas dans le cadre du prêt solidarité. Cette commission étudie les dossiers de façon anonyme afin de préserver toute impartialité. Le montant maximum accordé est de 3 600 € remboursable en 48

mois maximum. Depuis le 1er Janvier le montant maximum accordé peut atteindre 5 000 € remboursable sur 72 mois pour l'achat de matériel ou les aménagements spécifiques liés au handicap.

Pendant ce mandat, la commission a étudié 139 dossiers. Ci-dessous l'évolution par catégorie professionnel des demandeurs d'un prêt ; on y remarque que toutes les catégories professionnelles ont un jour ou l'autre eu recourt au secteur Solidarité.

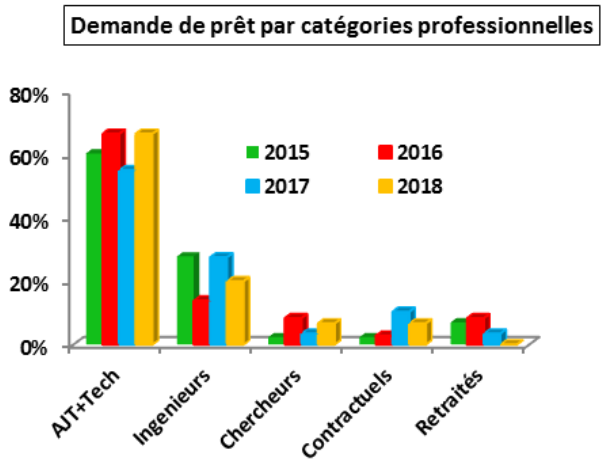

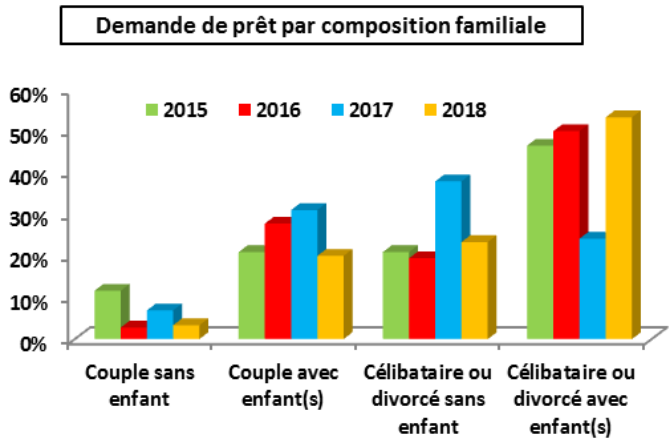

Les causes des demandes sont variées, mais elles sont souvent liées à une séparation ou un divorce.

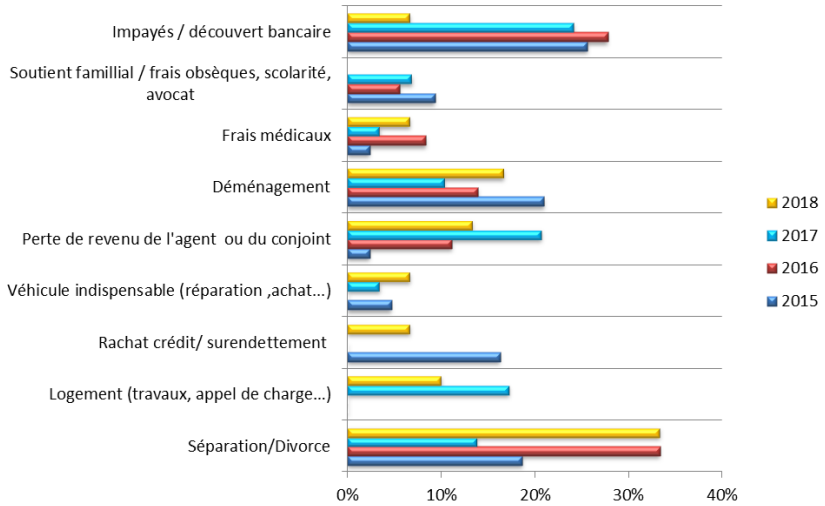

La solidarité au CAES ne s'arrête pas là. Le secteur permet également aux agents en grande difficulté financière, sociale ou familiale d'accéder plus facilement aux prestations* proposées par le CAES grâce à une subvention exceptionnelle à 85 % (hors secteur Voyages). Pendant le mandat, la commission à étudier 35 demandes et répondu positivement à 29 familles.

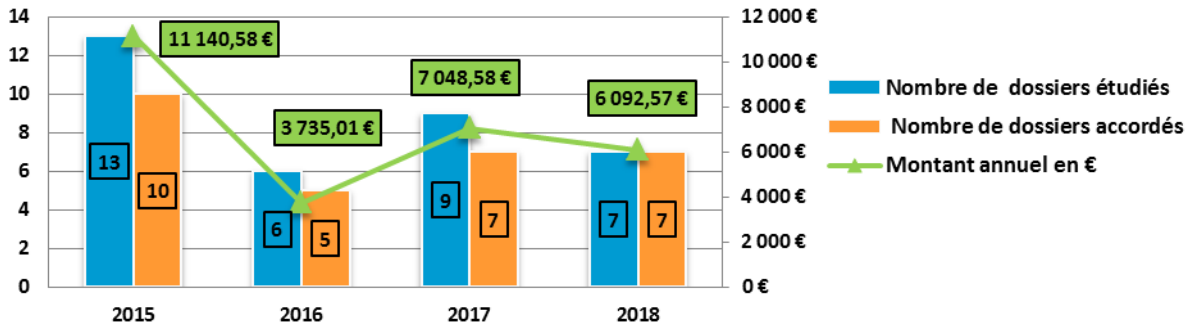

Vous pouvez obtenir un soutien financier par le bureau de la politique sociale de l'Inserm.
Pour plus d'information, contactez l'assistant de service social rattaché à votre délégation régionale.

Secteur « Jeunesse »

Responsables Secteur : Abdel-Kader Boulanouar
Christine Leste Lasserre
Secrétaires Secteur : Anne Athimon / Valéry's Sainvil
Web: http://caes.inserm.fr/fr/jeunesse/
Courriel : jeunesse.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 30 / 38

Bilan de la mandature 2015-2019

Le secteur Jeunesse subventionne des nombreuses activités de séjours et de loisirs pour les jeunes âgés de 0 jusqu'à 20 ans révolus.

Le secteur Jeunesse est divisé en deux sous-secteurs, Jeunesse I et Jeunesse II :

Jeunesse I : Gère les colonies de vacances en proposant des catalogues CAES de séjours sélectionnés par la commission ainsi que les séjours hors catalogue, les séjours scolaires, les séjours de colonie choisis par les parents, le camping, les auberges de jeunesse, et d'autres subventions.

Jeunesse II : Les activités sportives culturelles et de loisirs (ASCL) réalisées par les enfants en période scolaire, les activités de loisirs sans hébergement (ALSH), les compétitions sportives et séjours mini-camps. Ces sous-secteurs représentent ce qui était dénommé précédemment « Périscolaire » et « Centres de loisirs ».

I- Quelques données sur le secteur Jeunesse durant cette mandature

1. Budget

Le budget total du secteur Jeunesse est passé de 430 604 € à 497 138 €, soit une progression de plus de 15 %.

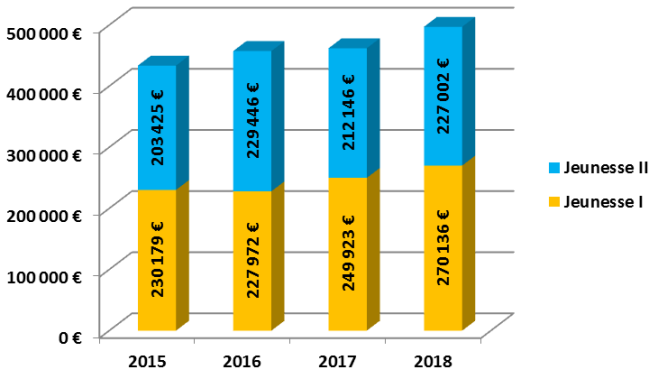

2. Nombre de subventions servies

Le nombre de subventions dont ont bénéficié les agents et leur famille ont augmenté en Jeunesse I de 165 entre 2015 et 2018 (près de 20 % de plus). En Jeunesse II, ce nombre est passé de 2 138 à 2 484, soit plus 16 % d'augmentation.

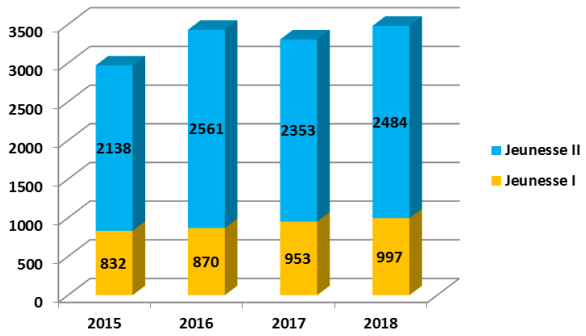

3. Proposition de séjours à la découverte du monde

Il nous a semblé utile d'attirer l'attention des agents sur l'action du secteur Jeunesse afin de permettre aux jeunes de découvrir des horizons nouveaux et dépaysants pour vivre une aventure humaine et collective dans un cadre sécurisé. Ceci vient en complément des séjours linguistiques plus traditionnels que le secteur propose régulièrement.

Le secteur Jeunesse a proposé plusieurs séjours découverte avec des destinations moyens et longs courriers à l'étranger, durant cette mandature : nous avons proposé des séjours en Afrique du Sud, au Sri-Lanka, en Chine-Tibet, au Canada, au Costa-Rica, en Thaïlande. A chaque fois une dizaine de jeunes ont profité de ces séjours, avec un taux de subvention autour de 50 %.

II. Quelques faits marquants durant cette mandature

Promotion des mini-séjours et premières colos

Le coup de pouce donné en 2017 aux mini-séjours (colos de 5 ou 6 jours) avec un taux de subvention de 35 à 85 % ayant obtenu un franc succès, il a été renouvelé en 2018. Cette opération a permis de faire partir de tout jeunes enfants pour une première colonie et d'encourager également les parents à franchir le pas et d'accepter d'envoyer leurs jeunes enfants en colonie.

Décisions prises

En 2015 :

- Catalogue des séjours pour les vacances d'automne à nouveau proposé après une interruption de plusieurs années.
- Prise en charge des transports en autocar à destination d'un pays européen (hors France).

En 2016 :

- Subvention des mini camps organisés par les centres de loisirs ou les associations agréées jeunesse et sports : séjours en semaine, durée mini 2 jours/ 1 nuit et max 4 jours /3 nuits pendant les vacances scolaires, taux de subvention standard 10-60 % avec plafond de 50 € / Jour / enfant.
- Création de la subvention des compétitions sportives.

En 2017 :

- Augmentation des prix plafonds journaliers :
  - Vacances en France et classes de nature passent de 100 à 115 €.
  - Séjours à l'étranger, séjours neige : pour les 15 premiers jours, le plafond passe de 110 à 125 € et les jours suivants de 80 à 92 €.
- Harmonisation des procédures de subvention des mini séjours (4 jours maxi) nouvellement proposée et des séjours de plus de 5 jours existants auparavant.
- Des stages sportifs sans hébergement.

Questionnaires du secteur Jeunesse

Le secteur Jeunesse vous a sollicité en 2017 pour répondre à un questionnaire en ligne afin de connaître vos avis sur ses propositions et vos suggestions d'amélioration.
Merci aux 778 agents qui ont répondu, leurs avis nous ont été très utiles.
Merci aussi à tous les agents et leurs enfants qui nous font des retours sur la qualité des séjours que nous proposons en répondant au questionnaire d'évaluation que nous leur proposons.
Vos avis nous aident à maintenir un haut niveau de qualité dans nos choix des prestataires.
Les notes attribuées sont toujours au-dessus de 16/20.

Secteur « Voyages »

Responsable Secteur : Patrick Robert
Secrétaire Secteur : Valéry's Sainvil
Web: http://caes.inserm.fr/fr/voyages/
Courriel : voyages.caes@inserm.fr
Tel : 01 82 53 34 38

Bilan 2018 :

Au titre de l'année 2018, la Sicile et les Iles Éoliennes avaient recueilli les suffrages de 29 personnes, l'Iran 23 et Bali, voyage à destination des familles, 53 adultes et enfants répartis en deux groupes. Le coût CAES de chacune de ces destinations a été de 726,71 € par voyageur (voyage et ralliement) pour un budget moyen CAES de 73 242,08 €. Cependant les taux moyen de subvention montraient de fortes disparités : ainsi le taux moyen de subvention pour le voyage famille a été de 45,56 % tandis que pour les deux autres destinations, ce taux s'établissait aux alentours de 29 % (Sicile 29,09 % et Iran 27,87%).

Stromboli (Sicile et Iles éoliennes

Ubud (Bali)

Persépolis (Iran)

En 2019, les voyages CAES auront permis aux personnels de participer à la fête Sikh de Hola Mahalla en Inde du Nord qui se tenait durant le mois de Chet (Mars), de découvrir l'Afrique du Sud fin mai et le voyage famille se déroulera entre les 28 décembre 2019 et 4 janvier 2020 en Laponie.

Voyages Autonomes :

Crée en 2015 au cours de la mandature précédente, la subvention voyage autonome a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de personnels Inserm de voyager selon leurs goûts. Cette subvention est calculée sur le même taux que celle des voyages CAES Inserm et finance uniquement les titres de transports aériens dans la limite d'un plafond de 700 € par personne.

En 2018, le budget fixé à 30 000 € à été porté lors du CNAS de février 2017 à 50 000 €. La demande qui a rencontré un fort engouement à sa création a aujourd'hui atteint sa vitesse de croisière. En 2018, 240 agents représentant 696 voyageurs au total avaient déposé un dossier de demande de subvention voyage autonome. Au final 73 agents, pour 174 voyageurs ont pu bénéficier de la

subvention pour un coût CAES moyen de 287,83 €/personne. Les taux des subventions sont compris entre 37 et 60 %.

Bilan de mandature :

Au cours de la mandature 2015-2019, la subvention voyage est passée de 100 000 € à 125 000 € avec comme particularité la séparation en deux lignes distinctes et indépendantes : une ligne voyage CAES qui est maintenue à 75 000 €, et une ligne voyage autonome qui est passée de 30 000 € à 50 000 €.

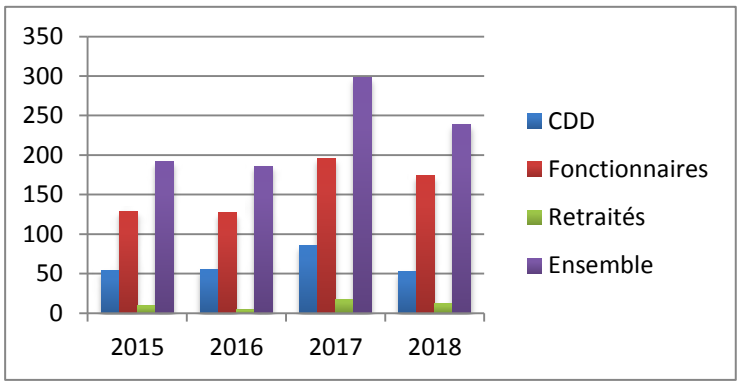

Nombre d'agents ayant déposé une demande par statut pour les voyages autonomes.

Commission Voyages CAES-Inserm :

La Commission Voyages se réunit 3 fois par an : tout personnel Inserm peut être membre de la dite commission qui propose les destinations qui seront votées lors du CNAS de juin. Pour être membre il faut faire acte de candidature, proposer une destination avec des devis estimatifs. Ces propositions de destinations font l'objet d'un appel d'offres diffusées auprès des professionnels. Les résultats sont analysés conjointement par le responsable du secteur et la secrétaire puis présentés à la commission qui émet un vote indicatif sur les destinations préférentielles (3 voyages annuels dont un à destination spécifiquement d'un public familial).

Enfin, le CAES a signé des offres de partenariat avec différents prestataires qui permettent de bénéficier de réduction et que l'on peut retrouver à l'adresse suivante :

http://caes.inserm.fr/fr/voyages/offres-partenaires/

De manière similaire la Billetterie en ligne du CAES offre également des réductions sur les séjours et circuits à l'adresse suivante :

https://voyages.meyclub.com/sejour.html

CAES – Inserm
93 Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICÊTRE
http://caes.inserm.fr